



Rapport sur
l'**Action Sociale**
du Régime **Arrco**
en **2006**

Deuxième partie

RAPPORT SUR L'ACTION SOCIALE DU REGIME ARRCO EN 2006

Sommaire 2^{ème} partie : Vision d'ensemble de l'action sociale du régime Arrco pour l'exercice 2006

Introduction	7
1. Analyse comptable du fonds social	15
1.1 <i>Le résultat du fonds social</i>	15
1.2 <i>La dotation sociale</i>	16
1.3 <i>Les disponibilités dégagées par les institutions</i>	19
1.4 <i>Les engagements hors bilan</i>	20
2. Analyse détaillée des principales charges et ressources du fonds social	25
2.1 <i>Le résultat financier</i>	25
2.2 <i>Le résultat exceptionnel</i>	26
2.3 <i>Le résultat d'exploitation</i>	28
2.3.1 <i>Le résultat d'exploitation hors action sociale mutualisée</i>	28
2.3.2 <i>Le résultat d'exploitation de l'action sociale mutualisée</i>	29
3. Analyse des grandes catégories de dépenses de l'action sociale	37
3.1 <i>Les aides financières individuelles (hors action sociale mutualisée)</i>	37
3.2 <i>Les financements collectifs</i>	40
3.3 <i>Les actions mutualisées</i>	42
3.4 <i>Les investissements consentis par les institutions dans les établissements pour personnes âgées ou handicapées</i>	43
3.5 <i>Le fonctionnement de l'action sociale</i>	44
3.5.1 <i>Les effectifs</i>	44
3.5.2 <i>Les actions de service</i>	45
3.5.3 <i>Les charges de gestion administrative et les frais spécifiques</i>	46
4. Les prêts individuels	53
4.1 <i>Les prêts individuels sur le fonds social</i>	53
4.2 <i>Les prêts individuels au logement sur le fonds technique</i>	53
5. Bilan des orientations sociales prioritaires	59
5.1 <i>La prévention de la perte de l'autonomie</i>	61
5.2 <i>La préservation de l'autonomie au domicile</i>	62
5.3 <i>L'accompagnement de la perte d'autonomie en établissement</i>	64
5.4 <i>Le parc médico social propriété des institutions</i>	65
5.5 <i>L'accompagnement du handicap</i>	66
5.6 <i>Le soutien aux personnes en difficulté ou en rupture sociale</i>	67
Conclusion	71
Annexe 1 : Compte de résultat du fonds social 2006	75
Annexe 2 : Bilan du fonds social 2006	76
Annexe 3 : Compte de résultat de la fédération 2006	77
Annexe 4 : Bilan de la fédération 2006	78
	5

Introduction

Un nouveau rapport sur l'action sociale pour le régime Arrco

Le premier janvier 2006, un plan comptable unique de l'Agirc et de l'Arrco est entré en vigueur. Il a donc été d'application obligatoire et immédiate dans les institutions pour toutes les opérations comptables enregistrées à compter de cette date.

La conséquence principale s'est traduite par l'harmonisation des comptes individuels des fonds sociaux Agirc et Arrco à savoir l'utilisation des mêmes numéros de comptes pour les mêmes opérations comptables ce qui n'était pas le cas auparavant.

Cela signifie donc que le périmètre d'étude des fonds sociaux est dorénavant identique.

Aussi, il a paru cohérent de saisir cette opportunité pour réfléchir à la refonte des rapports sur l'action sociale des deux régimes et d'en proposer une harmonisation.

L'option retenue consiste à s'appuyer principalement sur les informations comptables recueillies annuellement par la Direction financière des fédérations et de limiter autant que faire se peut les enquêtes parallèles menées par la Direction de l'action sociale.

Aussi, la collecte d'informations pour l'exercice 2006 a eu lieu en 3 temps :

1. Centralisation des comptes individuels en avril 2007, par la Direction financière,
2. Enquête sur les effectifs dédiés à l'action sociale dans chaque institution en juin 2007, par la Direction de l'action sociale,
3. Complément d'informations par des « états différés » sur les fonds sociaux en juillet 2007, par la Direction financière, avec contrôle de cohérence des données.

Parallèlement à cette collecte, des travaux ont été menés avec la Direction des systèmes d'information pour harmoniser les outils d'exploitation des informations comptables et statistiques.

La restitution qui vous est présentée pour le régime Arrco, dans les pages suivantes, en est le résultat.

Elle s'organise en trois documents principaux :

- Le 1^{er} document constitue une synthèse du rapport sur l'action sociale,
- Le 2^{ème} document comprend l'essentiel du rapport : la vision d'ensemble de l'action sociale du régime Arrco,
- Le 3^{ème} document rassemble des tableaux permettant une étude des principales actions menées par chaque institution du régime.

Le régime Arrco en 2006 comprend 38 institutions dont 5 institutions d'outremer.

Dans l'exposé seront particulièrement développées les actions dites prioritaires de l'action sociale du régime définies et actualisées par la commission de coordination de l'action sociale en 2003.

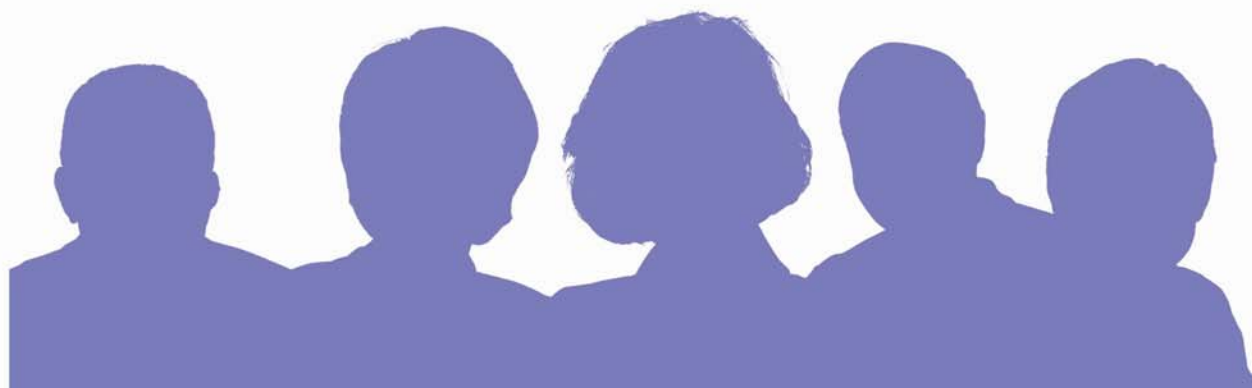
Il est à noter que le nouveau périmètre de l'étude des fonds sociaux pour l'exercice 2006 rend plus délicate la comparaison avec les informations recueillies en 2005. Les comparaisons qui

pourront vous être proposées seront donc à manier avec prudence, seules les tendances sont significatives.

Par ailleurs les modifications liées au nouveau rapport sur l'action sociale ont été finalisées puis diffusées aux directions sociales des institutions dans le courant de l'année 2006, entraînant pour certaines des mises à jour importante de leur propre outil de reporting.

Aussi, les états différés intégrant une nouvelle répartition des aides individuelles, des financements collectifs et des actions mutualisées ne seront pas complétés pour cette première année de façon totalement optimale. Une plus grande visibilité sera possible lors de l'étude des fonds sociaux 2007.

Vision d'ensemble de l'action sociale du régime Arrco en 2006



1. Analyse comptable du fonds social

Le fonds social en 2006

➤ Nombre d'institutions de retraite	38
➤ Dotation sociale	2412 □ □
□ 16 □ par rapport □ 2005	
➤ Dont dotation action sociale mutualisée	368 □ □
➤ Résultat du fonds social	54 □ □
➤ Charges d'exploitation	256 □ □
□ 24 □ par rapport □ 2005	
➤ Utilisation de la dotation sociale	106 □
□ par les charges d'exploitation □	
➤ Disponibilités à long terme	3402 □ □
Soit 1433 mois de charges	
➤ Engagements hors bilan	154 □ □

1. Analyse comptable du fonds social

1.1 Le résultat du fonds social

L'analyse a porté sur les comptes individuels du fonds social des 38 institutions Arrco et sur les comptes du fonds social de la fédération. En effet, l'Arrco, depuis 2005, gère une réserve sociale mutualisée alimentée par le tiers des plus values des cessions du parc vacances et dédiée à la réalisation ou à la rénovation d'établissements sociaux et médico-sociaux.

En ce qui concerne les fonds social des 38 institutions, le compte de résultat cumulé est présenté ci-après :

Exercice 2006

Produits	
Dotation sociale	241 162 303
dotation action sociale	203 960 058
dotation action sociale coordonnée	36 843 837
autres	125 112
prélèvement sur RCAS	233 296
Autres produits d'exploitation	35 979 064
Total produits d'exploitation	277 141 367
Produits financiers	53 737 767
Produits exceptionnels	8 029 466
Sous total produits	338 908 600
Résultat perte (négatif)	0
Total produits	338 908 600
Charges	
Interventions sociales	150 763 336
Autres charges d'exploitation	105 255 613
Charges d'exploitation	256 018 949
Charges financières	17 115 264
Charges exceptionnelles	11 730 596
Sous total charges	284 864 809
Résultat excédent (positif)	54 043 791
Total charges	338 908 600

Il fait apparaître un résultat annuel excédentaire de 54 M€. Il était de 27,1 M€ en 2005.

Les principaux postes du compte de résultat seront analysés dans le point 2, à savoir, le compte de résultat d'exploitation, financier et exceptionnel.

Parmi les 38 institutions, 27 institutions ont un résultat excédentaire, alimentant la réserve, et 11, un résultat déficitaire, réduisant la réserve. Le détail concernant chaque institution est présenté dans la troisième partie du rapport.

1.2 La dotation sociale

Exercice 2006

Dotation sociale	241 162 303
Charges d'exploitation	256 018 949
Charges totales	284 976 305
Ressources totales	338 908 600
Charges exploitation/Dotation sociale	106%
Charges totales/Dotation sociale	118%
Charges totales/Ressources totales	84%

La dotation sociale s'élève à **241 162 303** en 2006, elle est en hausse de 1,6 % par rapport à 2005. Elle est composée de quatre éléments :

- la dotation sociale hors action sociale coordonnée mutualisée □ 204 M
- la dotation action sociale coordonnée mutualisée □ 36,8 M
- des pénalités et majorations de retard en faveur de l'action sociale □ 0,12 M
- le prélèvement sur la réserve commune d'action sociale □ 0,23 M

Les ressources totales s'élèvent à **338 908 600** Elles sont en hausse de 7,7 % par rapport à 2005. Les ressources comprennent les produits d'exploitation, les produits financiers et les produits exceptionnels.

Il est à noter que la dotation sociale ne permet pas de couvrir l'intégralité des charges du fonds social, **118%**, mais que l'ensemble des ressources du fonds social n'est pas totalement consommé **84%**. Cela signifie que l'excédent viendra augmenter la réserve du fonds social.

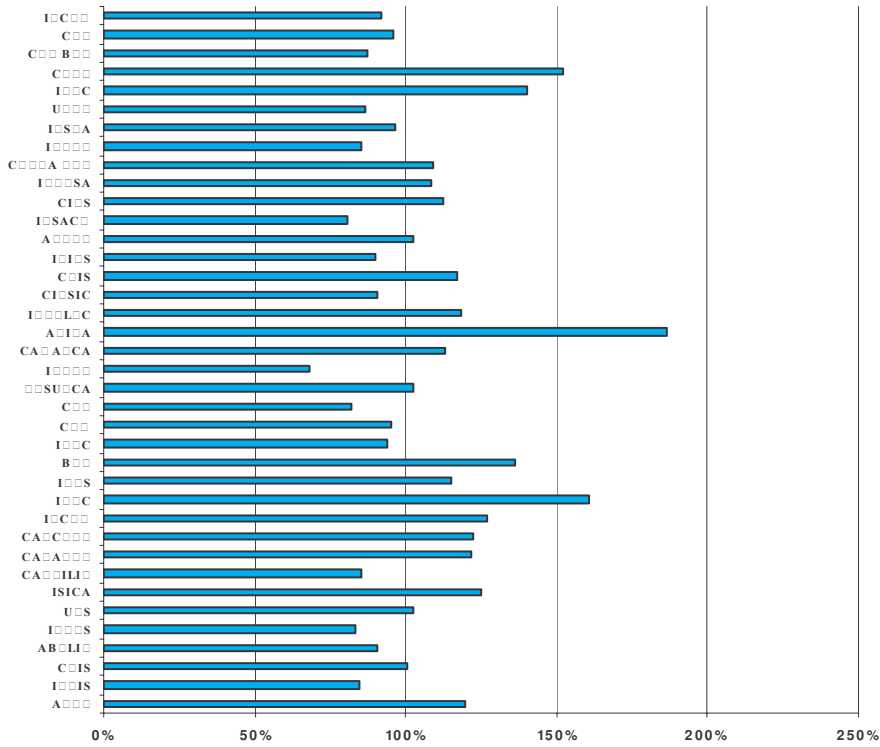
Par ailleurs, deux ratios se sont modifiés par rapport à 2005 :

- Charges totales/Dotation sociale 2005 □ 121%
- Charges totales/Ressources totales 2005 □ 91%

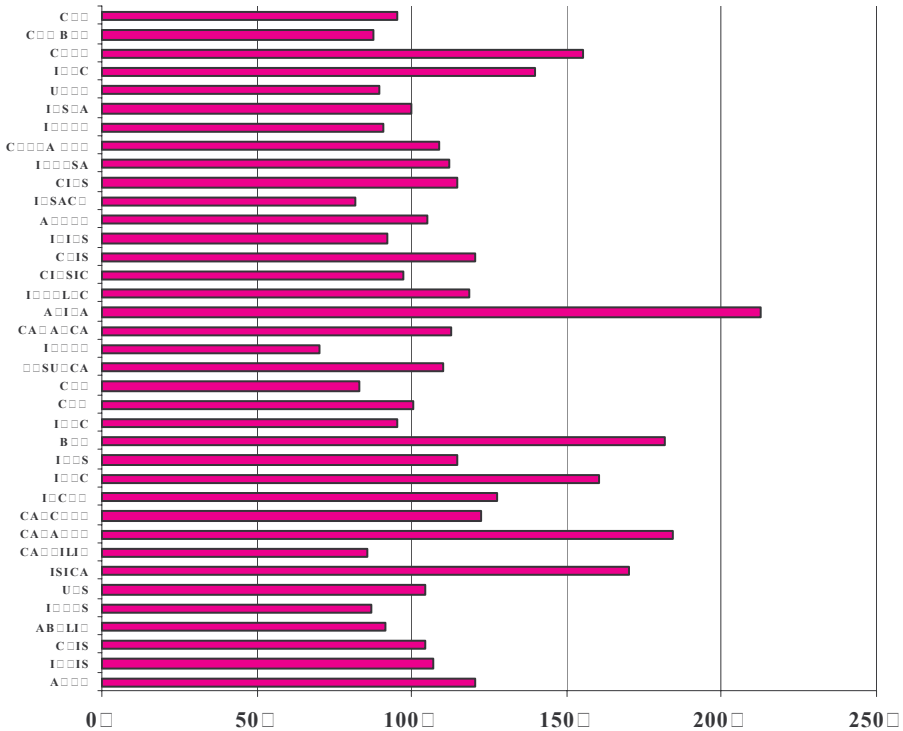
Les graphiques suivants illustrent les ratios de consommation de la dotation sociale et des ressources totales pour chaque institution et montrent la diversité des situations :

- 21 institutions dépensent l'intégralité de leur dotation sociale pour leurs dépenses d'exploitation et 8 autres plus de 90%. 9 institutions se situent en deçà,
- 4 institutions en plus des 21 précédentes dépensent l'intégralité de leur dotation sociale pour leurs dépenses totales,
- 11 institutions dépensent plus que leurs ressources totales et puisent donc dans la réserve du fonds social, 4 dépensent plus de 90% de leurs ressources totales et 23 institutions constituent des réserves de plus de 10% de leurs ressources totales.

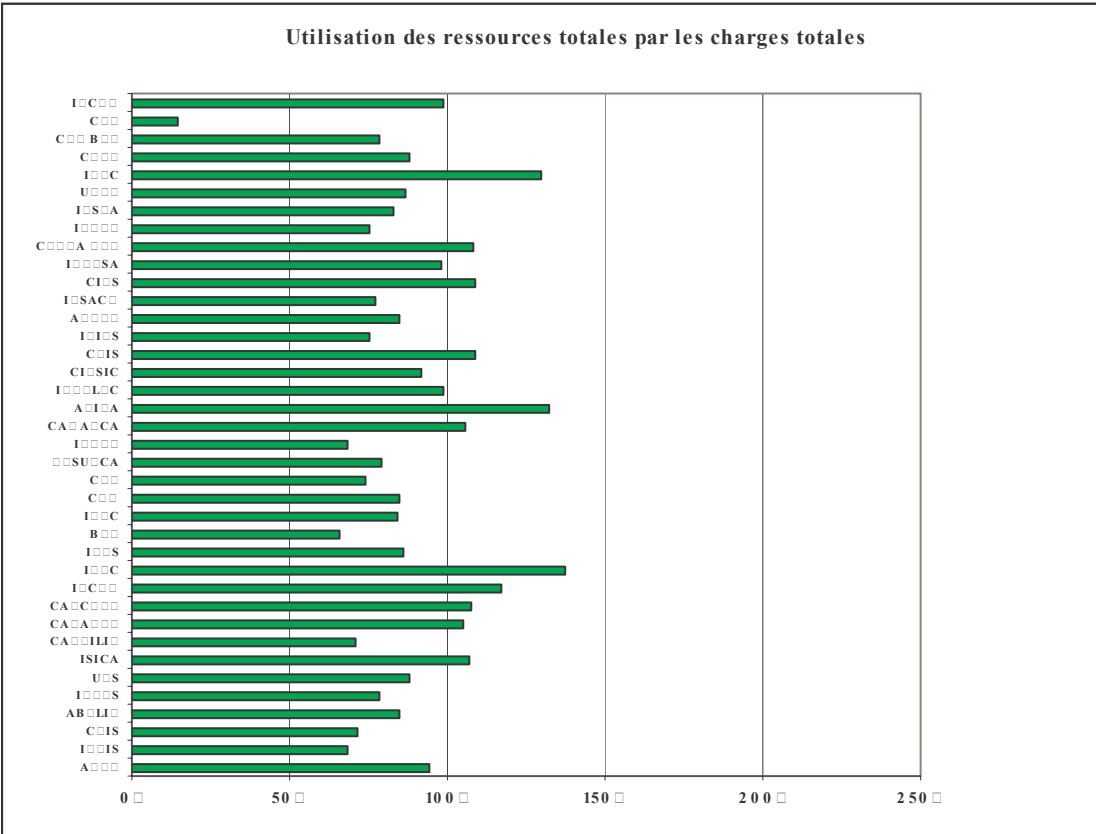
Utilisation de la dotation sociale par les charges d'exploitation



Utilisation de la dotation sociale par les charges totales (hors I C C C C C)



* IRCOM : le ratio charges totales/dotation sociale = 1470%
dotation sociale = 414 973 € et charges totales (incluant les charges financières) = 6 101 017 €



IRCOM : les charges totales ramenées aux ressources totales = 99 %
 Charges totales = 6 101 017 € et ressources totales (incluant les ressources financières) = 6 193 565 €

1.3 Les disponibilités dégagées par les institutions

Il est proposé d'utiliser un autre indicateur que le calcul des réserves disponibles pour mesurer les disponibilités dégagées par les institutions à plus ou moins long terme.

En effet, les réserves disponibles des institutions [hors immobilisations notamment] sont placées, et représentent à l'actif du bilan « l'activité de placement ». Les produits financiers générés par ces placements seront étudiés ultérieurement dans le compte de résultat financier.

En outre, les institutions peuvent également être détentrices de créances [des sommes à recevoir] vis-à-vis de tiers qui seront payées à plus ou moins longue échéance.

Au passif du bilan du fonds social vont apparaître les dettes des institutions qu'elles devront honorer à plus ou moins long terme.

Aussi, le calcul **des disponibilités à long terme** correspond à :

Total activité de placement - total actif circulant - total des dettes [ou] les comptes de liaisons entre fonds

Les résultats sont présentés dans le tableau suivant :

Réserve d'action sociale	455 286 093
RCAS	49 424 820
Résultat de l'exercice	54 043 791
Réserve au 31/12/n	558 754 704
Calcul disponibilités à long terme (toutes créances et dettes)	340 234 441
Disponibilités à long terme en mois de charges	14,33

Ainsi pour l'ensemble Arrco, les disponibilités à long terme correspondent à 14,33 mois de charges, soit un an et 2 mois.

Le mois de disponibilités à long terme équivaut à 23,7 M pour le régime.

Selon cette même méthode d'analyse, les disponibilités s'élevaient à 310 M en 2005, soit 12,11 mois de charges.

Il apparaît que 17 institutions ont des disponibilités à long terme au-delà de la moyenne du régime, soit 45 %. L'analyse institution par institution sera vue dans la deuxième partie. Parmi les institutions qui ont un niveau de disponibilités inférieur au niveau moyen du régime 8 sur 11 présentent un résultat déficitaire.

Ces disponibilités ne tiennent pas compte des sommes, notamment des subventions, que les institutions se sont engagées à payer mais qui n'ont pas été versées dans l'exercice. Ces sommes sont enregistrées en engagements hors bilan

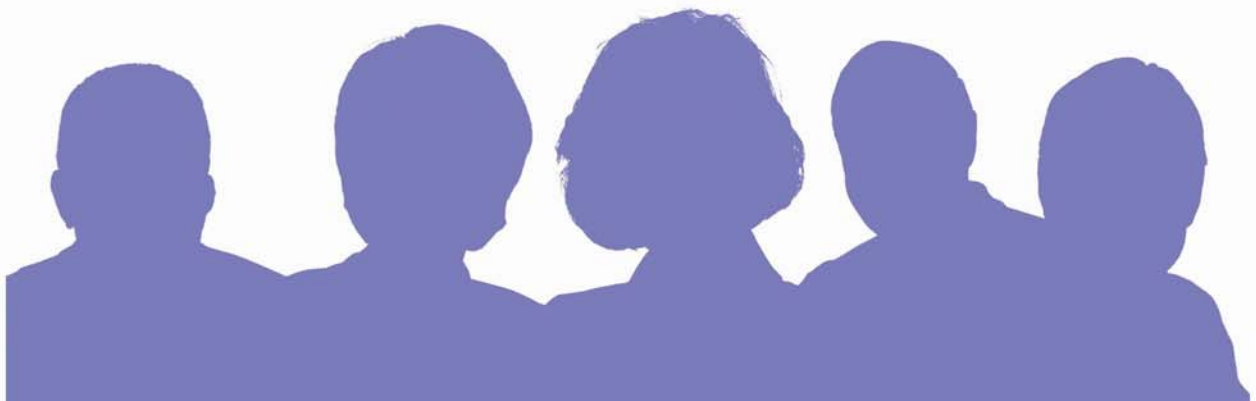
1.4 Les engagements hors bilan

Ces engagements concernent principalement les enregistrements suivants :

- les décisions des instances liées au financement des droits réservataires quand aucune somme n'est déboursée dans l'exercice et qui ne sont pas enregistrées en charges à payer,
- la faculté offerte aux institutions de réserver 5 % de leur dotation sociale, lorsque cette dernière n'est pas consommée entièrement, à des investissements futurs dans les EIPAD.

	000	0000CIC00
Engagements donnés		
Effets remis à l'escompte non échus	10	
Aval, cautions et garanties donnés	20	571 951
ypothèques	30	
Nantissements	40	
Aides et subventions accordées non versées	50	10 680 285
Autres 000	60	4 688 541
000AL 000A000 000S 00000S	100	15 940 777
Engagements en matière de pensions		
Pensions, indemnités de retraite	110	
Autres 000	180	
000AL 000A000 000S 000 AI000 00000SI00S	200	
Engagements reçus		
Aval, cautions et garanties reçus	210	
Découverts	220	
Autres 000	280	
000AL 000A000 000S 000CUS	300	
Engagements réciproques		
Redevances de crédit bail	310	
Position achats à terme	320	
Position ventes à terme	330	
Titres en pension, prêts	340	
Commandes sur immobilisations	350	
Autres 000	380	567 727
000AL 000A000 000S 000CI00000US	400	567 727

Les disponibilités présentées au point précédent devraient tenir compte de ces 15,4 M€ d'engagements hors bilan. Dans ce cas les disponibilités à long terme se situent à 324,8 M€.



2. Analyse détaillée des principales charges et ressources du fonds social

Les principales charges et ressources du fonds social

	2006	2005
➤ Résultat financier	365 □ □	224 □ □
➤ Résultat exceptionnel	37 □ □	96 □ □
➤ Résultat d'exploitation Avec l'action sociale mutualisée □ coordonnée □	211 □ □	49 □ □
➤ Résultat du fonds social	54 □ □	271 □ □

Le résultat excédentaire 2006 viendra alimenter la réserve 2007

2. Analyse détaillée des principales charges et ressources du fonds social

2.1 Le résultat financier

	2006
Immobilisations de placement hors prêts	6 074 255
Revenus des titres de participation dans les SCI	2 742 810
Prêts	399 444
Activités de placement et placement liquidités	34 894 275
Reprises sur dépréciations et provisions	9 158 950
Divers	468 033
□total produits financiers	53 737 767
Immobilisations de placement hors prêts	4 093 014
Activité de placement et placement liquidités	613 652
Intérêts des emprunts et dettes	251 331
Autres charges financières y compris les résultats déficitaires des SCI	2 128 591
Dotations dépréciations et provisions	10 113 950
Divers	26 222
□total charges financières	17 226 760
□résultat financier	36 511 007

Le résultat financier des 38 institutions est formé principalement par les produits réalisés sur l'activité de placement des excédents du fonds social, constituant 65 □ des produits financiers réalisés en 2006.

Le résultat financier est excédentaire de 36,5 M□ en 2006.

Les autres produits financiers sont constitués des revenus des immobilisations financières dont les titres de participation dans les SCI propriétés d'établissements sur le fonds social □pour personnes □gées et vacances□

Les charges financières sont principalement constituées des charges d'intérêt des emprunts contractés sur le fonds social et de la prise en compte des dépréciations des immobilisations financières c'est-à-dire des dépréciations des immobilisations dites de « placement » qui pour le fonds social sont essentiellement constituées des participations dans les SCI. Le poste s'élève à 10 M□, il est le fait pour 8 M□ d'une institution, □TP□ retraite.

Les produits financiers sont en hausse de 13,5 □ par rapport à 2005 et les charges financières en baisse de 30□ d'o□ un résultat financier en hausse de 63 □ par rapport à 2005 □22,4 M□□

En ce qui concerne la fédération Arrco, elle gère pour le compte des institutions, la réserve mutualisée qui recueille un tiers des plus values de cessions du parc vacances. Les produits financiers générés par cette réserve en 2006 ont été de 9 178 □

2.2 Le résultat exceptionnel

	2006
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	568 034
Produits exceptionnels sur opération en capital	5 712 054
Produits de cessions des immobilisations corporelles	998 896
Produits de cessions des immobilisations financières	8 973
Autres produits exceptionnels □ dont reprises sur provision et dépréciations	741 509
□total produits exceptionnels	8 029 466
Prise en charge éventuelle du solde déficitaire de la gestion des CICAS	948 286
Charges exceptionnelles sur opération en capital	7 926 545
Valeur nette comptable des immobilisations corporelles	202 750
Valeur nette comptable des immobilisations financières	15 354
Dotations aux amortissements dépréciations et provisions	1 041 936
□quote part des plus values de cessions transférées à RS mutualisée	230 058
Autres charges exceptionnelles	1 365 667
□total charges exceptionnelles	11 730 596
□résultat exceptionnel	□3 701 130

Le résultat exceptionnel recense les éléments de nature exceptionnelle pour le fonds social et notamment les plus ou moins values sur cessions d'actifs.

Plus values sur cessions d'actifs □ produits exceptionnels sur opération en capital
 □comprenant les prix de cession des actifs□□charges exceptionnelles sur opération en capital
 □comprenant les valeurs nettes comptables des actifs cédés□

En 2006, le résultat exceptionnel est déficitaire de 3,7 M□

Les cessions du parc vacances sont comptabilisées dans les éléments exceptionnels. La plus value de ces cessions fait l'objet d'un traitement comptable particulier :

- 1/3 de la plus value alimente la réserve technique Arrco et constitue une charge pour les fonds sociaux de l'institution, comptabilisée dans le poste autres charges exceptionnelles,
- 1/3 de la plus value alimente la réserve mutualisée gérée par la fédération et apparaît dans le poste quote□part des plus values de cessions transférées à la réserve mutualisée.

Au 31/12/06, la quote□part transférée à la réserve mutualisée est de 230 058 □ constituée à partir des cessions suivantes :

L'IPRIS a vendu en 2006 son parc locatif de la résidence le hameau au Cap d'Agde. Le prix de cession a été de 552 000 □ et la plus value opérée après déduction de la VNC □valeur nette comptable des actifs□est d'un montant de 431 000 □ L'IPRIS versera donc à la réserve mutualisée 140 659 □

L'UGRR a cédé l'hôtel le Victoria à Grasse en 2005 et a enregistré sa quote□part de plus value à verser à la réserve mutualisée en 2006 pour un montant de 88 705 □

Pour l'IRCOM, en 2006, a été régularisée dans les comptes du fonds social, en éléments exceptionnels, la cession de l'□hôtel Leyrit□qui avait eu lieu en 1999 mais qui a été annulée. L'établissement restait donc propriété de l'IRCOM et l'institution a procédé à la réintégration de ce bien immobilier dans les comptes du fonds technique □fonds des opérations de retraite□

La cession ayant eu lieu avant la mise en place de la réserve mutualisée, cette régularisation de cession ne donnera pas lieu à quote-part.

Les autres cessions d'actifs concernent l'ISICA, l'TPR, et l'UGRR pour des plus values mineures ne donnant pas lieu à répartition par tiers.

L'ISICA a cédé en 2006, une partie de son parc locatif hors parc de vacances, à Antibes et Asnières.

l'TPR a également cédé des logements en location conformément à son plan de cession présenté aux instances en 1998 (vente des logements au départ des locataires)

Par ailleurs, la prise en charge du solde déficitaire de gestion des CICAS reste le fait de deux institutions : CIRSIC et IRSEA.

2.3 Le résultat d'exploitation

L'analyse des comptes de résultat d'exploitation du fonds social comprend toutes les activités liées à l'action sociale des institutions sans tenir compte des aspects financiers ni exceptionnels, c'est-à-dire le « cœur de métier ».

On y trouve donc les interventions sociales des institutions, sous toutes leurs formes, les charges de personnel et les charges de fonctionnement des services d'action sociale.

L'action sociale coordonnée et mutualisée faisant l'objet d'un financement particulier de 16% de la dotation sociale Arrco, il a été choisi de l'analyser séparément du reste des dépenses d'exploitation. La présentation comprend donc ci-après un compte de résultat hors action sociale mutualisée et un compte de résultat de l'action sociale mutualisée comprenant l'action sociale coordonnée avec la CNAV.

2.3.1 Le résultat d'exploitation hors action sociale mutualisée

Compte de résultat d'exploitation hors action sociale mutualisée

	2006
Dotation d'action sociale	204 085 170
Autres produits d'exploitation	13 413 476
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	20 434 229
Reprises sur amortissements droits de réservation	24 544
Reprises sur dépréciations des droits de réservation (en cours)	798 401
Transfert de charges d'exploitation	1 308 414
Total produits d'exploitation	240 064 234
aides individuelles	93 411 588
interventions collectives	21 456 605
Sous traitance intra groupe	67 379 604
Services extérieurs	1 740 350
Impôts taxes et versements assimilés	201 265
Charges de personnel	-162 753
Dotations aux amortissements, dépréciations, et provisions	14 719 279
Dotation aux amortissements des droits de réservation	7 328 493
Dotation aux dépréciations des droits de réservation (en cours)	1 714 796
Autres charges de gestion courante	12 334 579
Total charges d'exploitation	220 123 806
Résultat d'exploitation	19 940 428

Le résultat d'exploitation hors action sociale mutualisée est excédentaire de 19,9 M€ en 2006. Il viendra donc alimenter la réserve du fonds social.

Les postes aides individuelles et interventions collectives seront étudiés dans le point 3.

Les autres postes de charges hors ceux faisant référence aux droits réservataires recouvrent les charges de personnel et les charges de fonctionnement du fonds social. Il sont d'un montant de 96,2 M€ en 2006. Le périmètre d'étude ayant changé en 2006, les données ne sont pas strictement comparables à 2005.

Une comparaison est toutefois possible sur le poste charges de gestion courante en 2005 et 2006, présenté dans le compte de résultat au point 1.1 incluant notamment les dotations aux

amortissements et dépréciations des droits réservataires □ Il était de 113,8 M □ en 2005 et il est de 105,3 M □ en 2006, soit une **baisse de 75** □ .

Une analyse détaillée de ces charges sera proposée dans le point 3.5 du rapport avec notamment la ventilation des effectifs dédiés à l'action sociale dans les différents champs du social, en distinguant notamment les personnels dédiés aux actions de service □ ex prestations de service □

Les droits réservataires acquis dans les établissements pour personnes □ âgées ou handicapées feront l'objet d'un point particulier du rapport.

2.3.2 Le résultat d'exploitation de l'action sociale mutualisée

L'action sociale mutualisée Arrco peut faire l'objet d'un traitement particulier puisqu'elle bénéficie d'une dotation sociale dédiée : 16 □ de la dotation sociale de chaque institution.

Les charges comptabilisées dans le poste actions mutualisées sont les suivantes :

- aide ménagère, amélioration de l'habitat et évaluation, coordonnés avec la CNAV
- transport accompagné □ ex CDL □
- aide aux aidants
- base de données sociale □ DS □
- suivi des droits réservataires.

Les dépenses prises en compte par la dotation action sociale coordonnée sont les dépenses liées directement à la mise en place des actions et certaines charges de personnel intervenant pour leur réalisation. Le détail des charges sera étudié au point 3.3 du rapport.

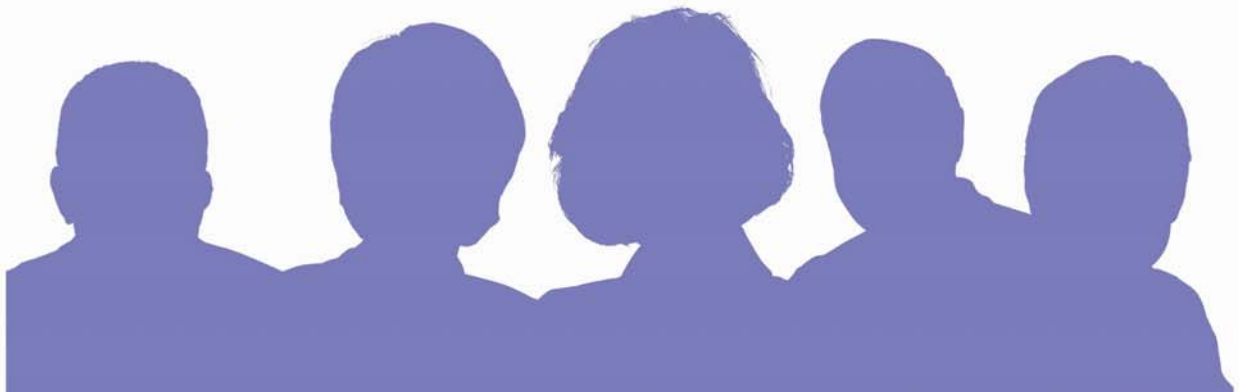
Compte de résultat d'exploitation de l'action sociale mutualisée

□ exercice 2006

Dotation d'action sociale coordonnée	36 843 837
Prélèvement sur la RCAS	233 296
Total produits ASC	37 077 133
Actions mutualisées	25 383 722
Dotation à la réserve commune d'action sociale	10 511 421
Total charges d'ASC	35 895 143
Résultat ASC	1 181 990

Lorsqu'une institution a une dotation action sociale mutualisée supérieure au montant de ses charges, elle comptabilise la différence dans le poste dotation à la réserve commune d'action sociale □ RCAS □ Inversement, lorsque sa dotation ne couvre pas ses charges, elle prélève la différence sur la RCAS.

En 2006, pour le régime, le résultat de l'action sociale mutualisée apparaît en excédent. Ceci est lié aux décalages dans le temps pour certaines institutions entre la comptabilisation des charges et la régularisation des dotations des années antérieures. Ce décalage est le fait de 17 institutions sur 38.

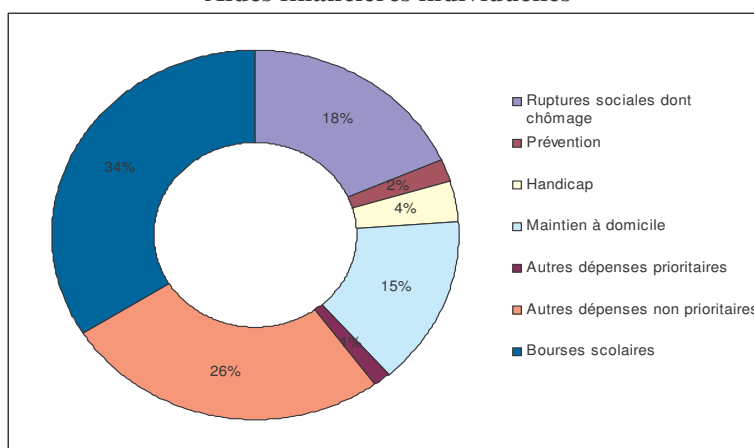


3. Analyse des grandes catégories de dépenses de l'action sociale

Les principales dépenses du fonds social

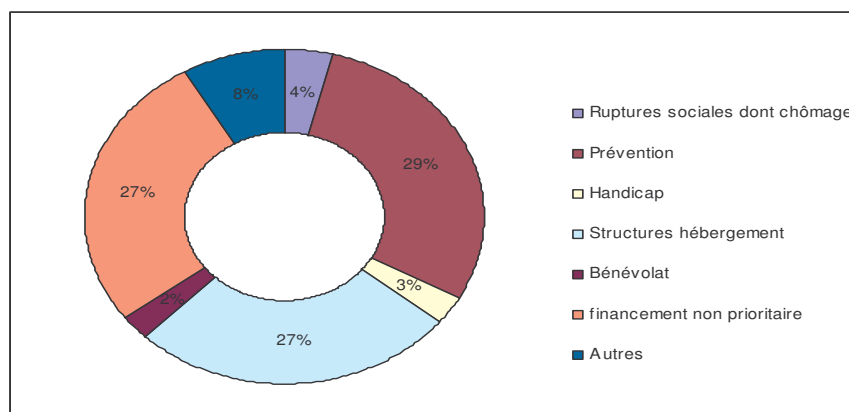
Aides financières individuelles	843 M€
□ 10 □ par rapport □ 2005	
40 □ d'aides prioritaires	337 M€
dont :	
Prévention de la perte d'autonomie □ ruptures sociales, chômage, prévention en gérontologie □ □	20,2 M€
Accompagnement de la perte d'autonomie	13,5 M€
60 □ d'aides non prioritaires	506 M€
dont :	
bourses scolaires	28,7 M€
□ □ 14 □ par rapport à 2005 □	
autres	21,9 M€

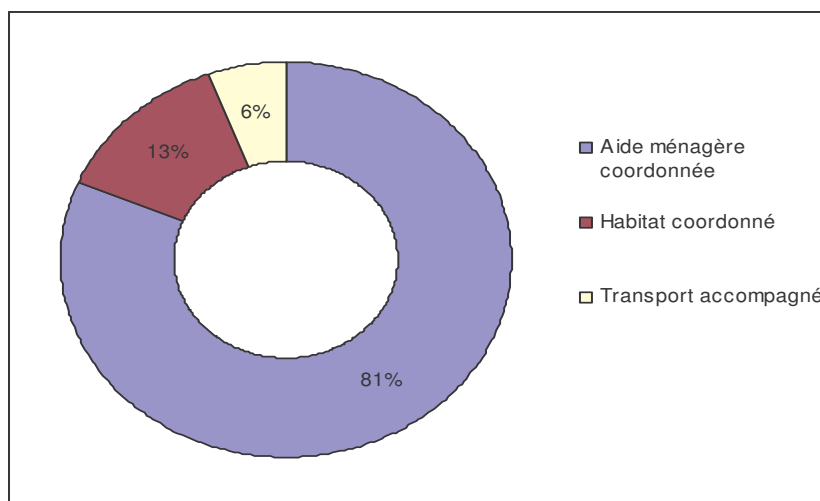
Aides financières individuelles



Financement collectif	286 M€
□ 14 □ par rapport □ 2005	
dont 73 □ de financements prioritaires	209 M€

Financements collectifs



Actions mutualisées**274** □ □94 □ actions coordonnées
avec la CNAV**258** □ □**Actions mutualisées****Les investissements en structures collectives
personnes âgées ou handicapées****123** □ □**dont :**

subventions

82 □ □

prêts

41 □ □□ **Nombre de lits ou places souscrites en 2006****491**

dont 451 dans des E□PAD

Le nombre de lits total au 31 □ 12 □ 06**13 003**

□ 4 □ par rapport à 2005

□ **Financement de places en accueil de □ ours****2 100** □ ours

Le fonctionnement de l'action sociale

Charges de gestion administrative

□ personnel et fonctionnement □

68,5 M□

Actions de service □ECO□

29,6 M□

Gestion administrative □dotation sociale

284 □

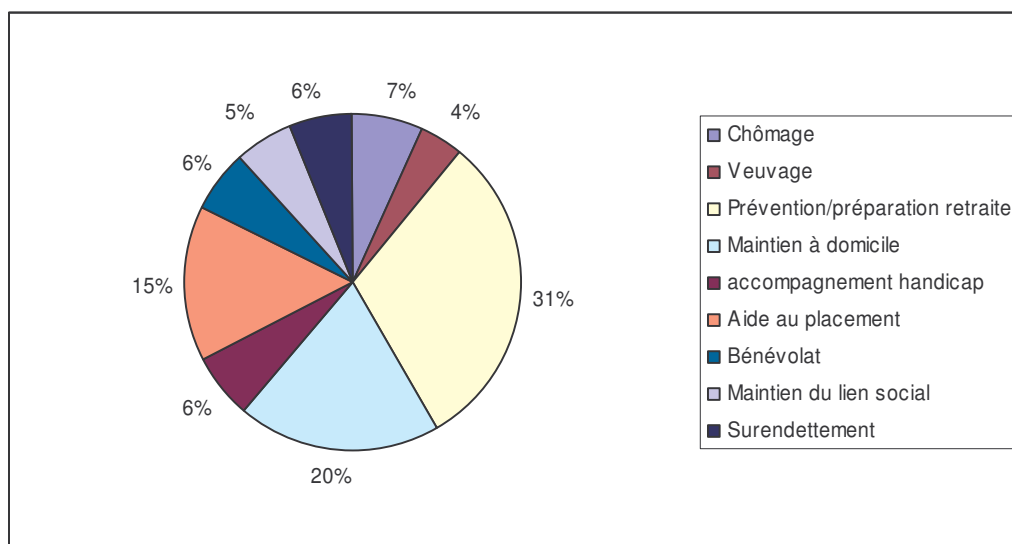
Salariés en □□□

739 87

dont □□□ Actions de service

230 67

Les actions de service



3. Analyse des grandes catégories de dépenses de l'action sociale

Les principales dépenses de l'action sociale sont divisées en 3 grandes catégories : les aides individuelles, les financements collectifs et les actions mutualisées.

Elles ont fait l'objet en 2006 d'un nouveau reporting statistique, identique en Agirc et en Arco. Les informations ont été recueillies sur des « états différés » par l'intermédiaire du logiciel de comptabilité AS. Cette méthode permet de procéder à des contrôles de cohérence entre les informations comptables et les informations statistiques.

Toutefois, ces contrôles de cohérence seront à renforcer pour le prochain exercice sachant qu'en 2006, un écart est à noter sur ces 3 grandes catégories entre les montants enregistrés en comptabilité et ceux recueillis dans les « états différés » comme mentionné ci-dessous :

	Montants en comptabilité	Montants dans les états différés	Ecart
Actions mutualisées	35 895 143	37 874 285	-1 979 142
Aides individuelles	93 411 588	84 266 434	+9 145 154
Financements collectifs	21 456 605	28 622 617	-7 166 012
TOTAL	150 763 336	150 763 336	0

Les montants présentés dans les états différés sont très détaillés. Il est donc proposé en 2006 de retenir ce montant comme référence, sachant que la variation résulte de la ventilation entre ces catégories, sans erreur sur le total.

3.1 Les aides financières individuelles hors action sociale mutualisée

Le poste aides individuelles comprend toute aide financière directement versée à une personne ou à son conjoint ou à un organisme auprès duquel la personne a une dette formalisée par une demande d'intervention sociale pouvant être complétée par une analyse plus précise des besoins.

Le montant de ce poste en 2006 s'élève à **84,3 M**. En restant prudent sur une possible comparaison avec le montant de 2005, 76,5 M, il semblerait que le poste **augmente de 10,8 M**.

Le détail des aides individuelles octroyées par les institutions est présenté dans le tableau page suivante. Les aides individuelles ont été scindées en 3 grandes rubriques :

- la prévention de la perte d'autonomie,
- l'accompagnement de la perte d'autonomie à domicile ou en structures,
- les aides traditionnelles non prioritaires.

L'analyse distingue toujours les cotisants aidés des allocataires.

Libellé ligne	2006				2006	
	Cotisants		Allocataires		Total Montants	% du total aides indiv.
	Nombre	Montant	Nombre	Montant		
Aides financières individuelles	0	0	-	0	0	0,00%
PREVENIR LA PERTE D'AUTONOMIE	13266	8 567 392	47 668	11 677 109	20 244 501	24,02%
Rupture sociale	11806	7 347 871	13 780	8 148 855	15 496 726	18,39%
Veuvage/ Orphelin / Concubin lié au décès	1980	2 087 760	3 333	3 283 673	5 371 433	6,37%
Autres : Logement / Déménagement	599	449 322	2 599	1 198 537	1 647 859	1,96%
Chômage	2706	1 101 172	1	753	1 101 925	1,31%
Entraide / Aide exceptionnelle / Urgences sociales	6521	3 709 617	7 847	3 665 892	7 375 509	8,75%
Prévention en gérontologie	52	56 001	28 957	1 416 352	1 472 353	1,75%
Bilan de prévention / Financement des centres de prévention	0	-1 988	2 662	720 804	718 816	0,85%
Action d'information / Formation préventive	1	256	25 558	632 415	632 671	0,75%
Préparation à la retraite	51	57 733	737	63 133	120 866	0,14%
Accompagner le handicap	1397	1 157 318	3 815	1 882 198	3 039 516	3,61%
Autonomie des personnes handicapées (aide à l'équipement, appareillage, participation rente de survie)	1263	1 066 109	3 525	1 631 609	2 697 718	3,20%
Vacances personnes handicapées	134	91 209	290	250 589	341 798	0,41%
Structure d'accueil personnes handicapées	0	0	-	0	0	0,00%
Structure d'accueil personnes handicapées vieillissantes	0	0	-	0	0	0,00%
Maintien du lien social	11	6 202	1 116	229 704	235 906	0,28%
Activités de maintien du lien social	11	6 202	1 116	229 704	235 906	0,28%
ACCOMPAGNER LA PERTE D'AUTONOMIE	924	708 694	37 857	12 763 266	13 471 960	15,99%
Maintien à domicile	922	707 850	36 895	11 733 618	12 441 468	14,76%
Aide à domicile (hors aide ménagère coordonnée)	174	104 751	6 964	1 399 356	1 504 107	1,78%
Chauffage	557	292 842	12 887	5 602 505	5 895 347	7,00%
Adaptation de l'habitat (non coordonné)	74	221 925	4 364	1 917 785	2 139 710	2,54%
Téléalarme	3	690	3 645	554 806	555 496	0,66%
Garde à domicile / Tierce personne / Personne à domicile	47	45 995	6 589	1 456 539	1 502 534	1,78%
Autres MAD	67	41 647	2 446	802 627	844 274	1,00%
Structures d'hébergement ou d'accueil personnes âgées	0	0	929	987 629	987 629	1,17%
Hébergement permanent en EHPAD	0	0	844	917 957	917 957	1,09%
Solution alternative à l'hébergement / Solutions de répit / Aide aux aidants	0	0	85	69 672	69 672	0,08%
Aide aux aidants	2	844	33	42 019	42 863	0,05%
Actions en faveur des aidants	2	844	33	42 019	42 863	0,05%
AIDES TRADITIONNELLES NON PRIORITAIRES	66459	26 592 216	2 722 930	23 957 757	50 549 973	59,99%
Aides à scolarité / Etudes / apprentissage	37633	22 471 991	9 538	6 190 336	28 662 327	34,01%
Bourses	36357	21 985 862	8 654	5 566 643	27 552 505	32,70%
Aide scolarité des orphelins	1276	486 129	884	623 693	1 109 822	1,32%
Autres dépenses non prioritaires	28288	3 954 547	2 711 703	17 367 251	21 321 798	25,30%
Vacances	25333	2 198 777	35 879	4 333 328	6 532 105	7,75%
Obsèques (hors ruptures sociales)	147	129 569	4 775	3 007 221	3 136 790	3,72%
Aides événementielles	0	0	2 150	152 962	152 962	0,18%
Aides soins santé / Cotisation mutuelle / Cures	718	379 425	7 383	2 772 116	3 151 541	3,74%
Surendettement	739	546 909	844	619 120	1 166 029	1,38%
Hébergement pour valides	3	5 500	51	309 402	314 902	0,37%
Activités culturelles, activités sociales	-1	-2 176	183	52 564	50 388	0,06%
Prix / Innovation sociale	0	0	69	22 095	22 095	0,03%
Autres dépenses non prioritaires	1349	696 543	2 660 369	6 098 443	6 794 986	8,06%
Prêts	538	165 678	1 689	400 170	565 848	0,67%
Contentieux	0	1 361	-	0	1 361	0,00%
Impayés	27	37 200	1	1 322	38 522	0,05%
Bonification	511	127 117	1 687	398 568	525 685	0,62%
Prise de garantie	0	0	1	280	280	0,00%
TOTAL AIDES FINANCIERES INDIVIDUELLES	80649	35 868 302	2 808 455	48 398 132	84 266 434	100,00%
TOTAL AIDES FINANCIERES INDIVIDUELLES (cots + allocs)			2 889 104	84 266 434		

- ✚ **Les aides traditionnelles non prioritaires** constituent **60 %** des aides individuelles et représentent **50,6 %**. Elles comprennent :
 - les bourses scolaires (tous types) : 57 % ,
 - les aides aux vacances : 13 % ,
 - les financements d'obsèques : 6,2 % ,
 - les aides soins santé, cotisations mutuelles, cures : 6,2 %
 - autres : 13,4 %
 - charges liées aux prêts (contentieux, impayés, bonification) pris en charge par le fonds social.

Les bourses scolaires

Le montant total des bourses attribuées est de **28,7 M€** en 2006. Il était de 33,3 M€ en 2005. Il est en **diminution de 14 %**.

Le nombre total de bourses attribuées est de 47 171, il est en **diminution de 12,4 %** par rapport à 2005 (6 693 bourses en moins).

Le montant moyen des bourses est de 607 € :

- 597 € pour les bourses cotisants,
- 649 € pour les bourses allocataires.

Il a été choisi à partir de 2006, d'étudier le poste bourses scolaires sans distinguer les bourses d'études. Toutefois, une distinction a été introduite, l'aide à la scolarité des orphelins : 1,1 M€ pour 2 160 bourses, soit un montant moyen de 514 €.

Autres aides non prioritaires

Elles représentent **21,9 %** dont 265 848 € consacrés aux charges liées aux prêts comptabilisées sur le fonds social : les contentieux pour 1 361 €, 28 impayés pour 38 522 € et des bonifications de prêts pour 525 685 €.

Il est à noter un montant important consacré aux frais d'obsèques hors ruptures sociales : **3,1 M€**.

Le poste des autres dépenses non prioritaires est très important : **6,8 M€** soit **13,4 %** des aides non prioritaires.

Est-ce une conséquence de la mise en place d'un nouveau reporting dans le courant de l'année 2006 qui a pu troubler certaines institutions ? Il conviendra d'apporter la plus grande vigilance en 2007 en vérifiant si les dépenses contenues dans ce poste ne peuvent pas être affectées à d'autres postes y compris prioritaires.

✚ **Les aides financières prioritaires** ont été scindées en deux :

- prévention de la perte d'autonomie,
- accompagnement de la perte d'autonomie.

Elles représentent **337** et **40** **des aides individuelles totales.**

La prévention de la perte d'autonomie

Elle représente **24** des aides individuelles, soit **202** et le plus gros poste concerne les ruptures sociales **155** . Il s'agit des aides financières allouées à des allocataires ou à des cotisants qui ont vécu une situation de rupture sociale entraînant une dégradation de leur situation financière (chômage, deuil, perte de logement) .

Ces situations conduisent à l'étude de dossier « demande d'intervention sociale » par les professionnels des institutions.

Une étude plus fine des différentes actions prioritaires sera proposée au point 5 du rapport.

L'accompagnement de la perte d'autonomie

Ce poste représente **135** et **16** **des aides individuelles totales.**

Il est très majoritairement composé des aides financières allouées au maintien à domicile, hors action sociale coordonnée, et notamment l'aide traditionnellement appelée « chauffage » pour **59** .

3.2 Les financements collectifs

Le poste **interventions collectives** recouvre les sommes versées à des organismes avec ou sans contrepartie de service (convention de service) et pour le financement du patrimoine (réhabilitation, création) hors vacances à partir de 2006.

Le montant des financements collectifs s'élève à **286** en 2006. Il était d'environ 28,2 M en 2005, sous réserve du périmètre qui s'est modifié. Il serait donc en **hausse de 14** .

L'organisation des informations recueillies, comme le montre le tableau page suivante, est la même que pour les aides financières individuelles :

- Prévenir la perte d'autonomie,
- Accompagner la perte d'autonomie,
- énévolat,
- inancement collectif non prioritaire.

Les financements collectifs du champ prioritaire représentent **73** de l'ensemble de ces financements. Parmi ces financements vient en premier la prévention de la perte d'autonomie **43** , puis l'accompagnement **28** .

La prévention en gérontologie est le poste le plus important pour un montant de 8,4 M et comprend le financement des centres de prévention au nombre de 8 en 2006, les actions d'information sur les différents domaines de la prévention et les actions de préparation à la

retraite. Les périmètres d'études ayant changé, la comparaison avec 2005 est difficile. Elle pourra être envisagée dans le point 5.1 du rapport traitant de l'action sociale par objectif prioritaire.

Le second poste concerne les structures d'hébergement ou d'accueil pour les personnes âgées pour 7,3 M€. Il s'agit des subventions allouées aux établissements du parc propriété et aux établissements du parc réservataire hors réservation de lits (subventions comptabilisées en immobilisations incorporelles).

Ligne	Exercice	
	2006	% du total des financements collectifs 2006
Financement collectif	0	0,00
PREVENIR LA PERTE D'AUTONOMIE	12 269 349	42,87
Rupture sociale	1 077 843	3,77
Veuvage / Orphelin / Concubin lié au décès	444 213	1,55
Chômage	633 630	2,21
Prévention en gérontologie	8 421 917	29,42
Bilan de prévention / Financement des centres de prévention	2 081 581	7,27
Action d'information / Formation préventive	4 862 298	16,99
Préparation à la retraite	1 414 232	4,94
Action de recherche et/ou innovation	63 806	0,22
Accompagner le handicap	748 101	2,61
Autonomie des personnes handicapées (aide à l'équipement, appareillage)	167 236	0,58
Vacances personnes handicapées	167 742	0,59
Structure d'accueil personnes handicapées	127 643	0,45
Structure d'accueil personnes handicapées vieillissantes	285 480	1,00
Maintien du lien social	2 021 488	7,06
Activités de maintien du lien social	2 021 488	7,06
ACCOMPAGNER LA PERTE D'AUTONOMIE	7 965 755	27,83
Maintien à domicile	43 681	0,15
Aide à domicile (hors aide ménagère coordonnée)	874 973	3,06
Téléalarme	393 587	1,38
Garde à domicile / Tierce personne / Personne à domicile	180 926	0,63
Autres MAD	-1 405 805	-4,91
Structures d'hébergement ou d'accueil personnes âgées	7 589 919	26,52
Hébergement permanent en EHPAD	7 264 012	25,38
Solution alternative à l'hébergement / Solutions de répit / Aide aux aidants	325 907	1,14
Aide aux aidants	332 155	1,16
Actions en faveur des aidants	332 155	1,16
BENEVOLAT	653 634	2,28
FINANCEMENT COLLECTIF NON PRIORITAIRE	7 733 879	27,02
Autre bénévolat	212 158	0,74
Vacances	3 337 517	11,66
Activités culturelles, activités sociales	1 579 301	5,52
Prix / Innovation sociale	252 253	0,88
Autres dépenses non prioritaires	2 352 650	8,22
TOTAL FINANCEMENT COLLECTIF	28 622 617	100,00

3.3 Les actions mutualisées

Les actions mutualisées sont constituées d'actions portées par une ou plusieurs institutions au profit d'une partie ou de l'ensemble des institutions sur des missions prédéfinies avec les fédérations. La liste est limitée en 2006 aux missions indiquées ci-dessous.

Elles ont été réparties en actions coordonnées avec la CNAV ou autre régime et en autres actions mutualisées.

	Exercice
	2006
Actions mutualisées	0
ACTIONS COORDONNEES AVEC LA CNAV ET/OU AUTRE REGIME	25 799 180
Aide ménagère coordonnée	22 297 505
Charges diverses (hors charges de personnel)	22 259 675
Charges de personnel	37 830
Amélioration de l'habitat	3 501 675
Charges diverses (hors charges de personnel)	3 477 031
Charges de personnel	24 644
Evaluation	0
Charges diverses (hors charges de personnel)	0
Charges de personnel	0
AUTRES ACTIONS MUTUALISEES	1 563 683
Transport accompagné (ex Chèque domicile liberté)	1 521 799
Charges diverses (hors charges de personnel)	1 285 814
Charges de personnel	235 985
Aidants	1 522
Charges diverses (hors charges de personnel)	1 522
Charges de personnel	0
BDS	13 922
Charges de personnel	13 922
Droits réservataires	26 440
Charges de personnel	26 440
TOTAL ACTIONS MUTUALISEES (hors Dotation à la RCAS)	27 362 863
DOTATION A LA RESERVE COMMUNE D'ACTION SOCIALE COORDONNEE	10 511 421
TOTAL ACTIONS MUTUALISEES	37 874 284

Les actions coordonnées concernent l'aide ménagère, l'amélioration de l'habitat. Elles se montent à **25 800 M€** en 2006 et incluent les charges de personnel affectées à ces différentes actions. Le poste s'élevait à 27,9 M€ en 2005, soit une **diminution de 75 M€**.

Les autres actions mutualisées concernent le transport accompagné (ex CDL) qui enregistre une progression significative, l'aide aux aidants qui se développe petit à petit, la mise à jour des DS et le suivi des droits réservataires qui ont été introduits pour la première fois dans les comptes 2006. Ces deux dernières rubriques intègrent des charges de personnel assumant les missions de mise à jour de la DS et de suivi des établissements du parc réservataires. Ce suivi concerne les établissements dans lesquels les réservations des institutions atteignent 30 lits ou 30 % de la capacité d'accueil (cumul Agirc et Arrco).

Ces autres actions mutualisées s'élèvent à **1 600 M€** dont 1,5 M€ pour le transport accompagné et représentent **6%** des actions mutualisées totales.

3.4 Les investissements consentis par les institutions dans les établissements pour personnes âgées ou handicapées

Les investissements consentis par les institutions prennent deux formes : subvention ou prêt.

Deux études distinctes sont opérées :

- une étude basée sur les données comptables qui permettent de connaître le montant des prêts ou des subventions versés en 2006 par les institutions, aux projets de création ou de restructuration d'établissements pour personnes âgées dépendantes ou pour personnes handicapées. Dans la grande majorité des cas, les décisions de financement prises par les instances sont antérieures à 2006,
- une étude statistique à partir d'une base commune à toutes les institutions qui recense les lits ou places sollicitées puis validées dans l'année par les instances des institutions. Dans ce cas, les décisions des instances ont été prises en 2006.

En ce qui concerne les décisions prises en 2006, deux traitements sont possibles :

- une partie du financement a été versée dans l'année, la subvention est enregistrée comme immobilisation en cours pour le montant versé,
- aucun financement n'est versé, la subvention est enregistrée pour son montant total dans les engagements hors bilan vus au point 1.4.

Le montant total des **subventions** versées en 2006 s'élève à **82** €. Ces subventions permettent d'acquérir des droits réservataires c'est-à-dire la possibilité de présenter des candidats de manière prioritaire lorsqu'une place est vacante dans un établissement.

Ces droits réservataires peuvent également être acquis en contrepartie de prêts dont les taux d'intérêts n'excèdent pas 2 %. Le montant des **prêts** octroyés en 2006 s'élève à **4** €. 11 institutions ont recours à ce mode de financement mais sans exclusivité.

L'effort total est donc de 12,3 M€ : 66 € sous forme de subventions et 34 € sous forme de prêts.

D'après l'étude statistique, il apparaît que 86 € des sommes sont consacrées à l'acquisition de lits dans des établissements pour personnes âgées dépendantes et 14 € sont consacrées à l'acquisition de places dans des établissements pour les personnes handicapées.

Ainsi, l'étude statistique montre que les institutions ont donné leur accord en 2006 pour financer 451 lits en EHPAD et 40 lits en établissements pour personnes handicapées. Le stock des droits réservataires s'élève donc à **13 003 lits**, en augmentation de 4 € par rapport à 2005.

Il est à noter qu'en 2006, les institutions Arrco ont consacré **215 000** € environ au financement de places d'accueil de jours (2 100 jours) effort consenti dans le cadre des solutions de répit destinées aux aidants.

3.5 Le fonctionnement de l'action sociale

L'analyse de ces postes se fait différemment que les années précédentes. Il a été retenu deux sources principales :

- un recueil auprès des directions d'action sociale pour connaître le nombre de salariés en équivalent temps plein (ETP) dédiés à l'action sociale. Les ETP sont répartis en fonction des activités principales décrites ci-après,
- les charges de personnel et de fonctionnement des institutions ne sont pas comptabilisées directement dans le fonds social mais transitent par les comptes d'association ou de GIE de moyens. Aussi, dans les fonds sociaux ces charges de personnel et de fonctionnement apparaissent en charges de sous-traitance, dans lesquelles il est tout à fait possible de distinguer les charges de personnel, les charges de fonctionnement et les charges spécifiques décrites ci-après, dont une partie sera dédiée aux actions de service.

3.5.1 Les effectifs

En premier lieu, il a été demandé aux directions sociales d'opérer la répartition de leur personnel en ETP selon les missions assurées dans les différents champs de l'action sociale identifiés à ce jour :

La structure des ETP pour l'action sociale du régime Arrco en 2006 se présente ainsi :

		ETP > 0,10
Aides individuelles	Aides individuelles prioritaires	159,72
	Aides individuelles non prioritaires	68,02
Actions des service	Chômage	16,17
	Veuvage	9,40
	Prévention/préparation retraite	70,32
	Maintien à domicile hors ASC	45,04
	Accompagnement handicap	14,11
	Aide au placement PA	34,67
	Bénévolat prioritaire	14,17
	Bénévolat non prioritaire	9,59
	Maintien du lien social hors CDL	12,44
	Surendettement	14,35
	Investissement et financement collectif	Investist et financt collectif non prioritaire
Investist et financt collect handicap		3,67
Investist et financt collec prioritaires (hors procéd EHPAD)		23,85
Prêt	Prêt	19,44
Actions mutualisées	Evaluation	0,33
	Maintien à domicile ASC	8,30
	BDS	2,91
	Suivi droits réservataires	9,09
	Pilotage propriétés	3,48
	Transport accompagné	6,38
	Procédure EHPAD	15,22
	Aide aux aidants	5,73
Autres	Pilotage / Management	148,45
	Commissions sociales	23,04
Total ETP		739,87

Les ETP chargés des actions mutualisées définies précédemment au point 1.3.3, à savoir **5144** correspondent à **7** des ETP totaux.

Dans les domaines prioritaires, il est à noter que **2752**, soit **37** étudient les dossiers d'investissement et de financement collectif dans les domaines du handicap et dans tout autre domaine hors procédure E-PAD déjà comptabilisée dans les actions mutualisées. **15972** se consacrent à l'étude des demandes d'aide financière individuelle dans les domaines prioritaires, soit **216** du total.

Ont été retenus comme non prioritaires les ETP dédiés aux aides individuelles non prioritaires (bourses d'études) aux financements collectifs et investissements non prioritaires et aux prêts : **8944** soit **12**.

En 2006, **2304** sont chargés de l'organisation et à la tenue des commissions sociales ou aux formations proposées aux administrateurs de ces commissions..

Enfin, apparaissent pour la première fois tous les ETP concernant les postes de management (toutes directions des groupes : régionales, technique, générale) et de pilotage qui représentent **14845**, soit **20** de l'effectif total.

Au total, les effectifs hors actions de service représentent 509 ETP.

Le périmètre d'étude en 2005 était différent ce qui ne permet pas la stricte comparaison avec les informations collectées en 2006.

La différence constatée provient probablement de l'intégration des ETP consacrés au pilotage et au management dont un certain nombre sont extérieurs aux directions sociales mais portent sur le fonds social : une part ETP de la direction générale, du contrôle de gestion, des services comptables, etc. La différence, proche de 100 ETP, explique l'augmentation des charges de personnel et des charges de fonctionnement.

Toutefois, les charges de personnel, indépendamment des différentes missions définies, peuvent être regroupées en deux catégories :

- Gestion administrative,
- Actions de service (ECO : Ecoute, Conseil et Orientation)

3.5.2 Les actions de service

Les actions de services se définissent comme **les interventions à caractère individuel ou collectif nécessitant une expertise métier par les professionnels sociaux de l'institution et ayant une réelle valeur ajoutée pour les personnes (écoute, conseil, orientation) où il y ait ou non une aide financière allouée.**

Elles ne prennent pas en compte les subventions versées à des associations créées à l'initiative d'institutions pour ces missions. En effet, ces subventions seront comptabilisées dans les financements collectifs.

Les actions de service se déclinent autour de différents thèmes mentionnés dans le tableau ci-dessus :

- chômage,
- veuvage,
- prévention/préparation retraite,
- maintien à domicile hors ASC,
- accompagnement handicap,
- aide au placement personnes âgées,
- bénévolat basé sur des actions prioritaires
- maintien du lien social hors CDL,
- surendettement.

En 2006, les personnels en ETP dédiés à ces actions sont au nombre de **23067** soit **31** des ETP totaux.

La part des charges de personnel dans les actions de service s'élève à 16,6 M€

Les actions de service comportent également les moyens donnés aux collaborateurs en charge de cette mission ECO pour un montant de 13 M€

Ainsi le montant total des actions de service s'élève à 29,6 M€ en 2006.

Charges de personnel	16,6 M€
Fonctionnement ECO	13,0 M€
Total	29,6 M€

En 2005, il était de 29,5 M€, mais cette comparaison doit être appréhendée avec prudence compte tenu des évolutions méthodologiques.

3.5.3 Les charges de gestion administrative et les frais spécifiques

A partir du recueil de ces ETP, il est possible de déterminer le montant affecté aux charges de gestion administrative puis aux frais spécifiques. Les frais spécifiques sont constitués des coûts liés aux commissions sociales et aux formations des administrateurs de ces commissions.

Pour déterminer le coût rapporté à un ETP, la source utilisée tient compte de toutes les charges portant sur le fonds social notamment les charges de pilotage et de management dont une quote-part est comptabilisée sur le fonds social, selon les règles propres à chaque institution.

Le tableau page suivante synthétise le montant des charges de personnel associées aux différentes catégories d'ETP définies et les charges de fonctionnement avec une distinction faite pour les dépenses liées aux commissions sociales.

Ainsi en 2006, les charges de personnel hors actions de service s'élèvent à 36,6 M€. S'y ajoutent les moyens nécessaires au fonctionnement des services pour un montant de 31,9 M€

Charges de personnel et gestion administrative	36,6 M€
Fonctionnement administratif	31,9 M€
Total	68,5 M€
Charges de gestion administrative/dotation sociale	28,4 M€

Le coût total des charges administratives s'élève donc à 68,5 M€

Rapporté à la dotation sociale, la part des ressources consacrée au fonctionnement des services (hors actions de service) représente 28,4 % en 2006.

En 2005, le montant a été évalué à 52,3 M€, soit 22 % de la dotation sociale. Toutefois, ces données ne traduisent pas une augmentation effective de la charge mais plutôt l'amélioration du système d'information : périmètre défini différemment, intégration des charges de management, etc.

Charges de personnel □ charges de fonctionnement et actions de services

	ETP >0,10 dans TISIF	Charges de personnel C1	Charges de fonctionnement C2	Frais spécifiques C4	Total C1+C2+C4
Aides individuelles prioritaires	159,72	11 475 147	9 416 516		20 891 663
Aides individuelles non prioritaires	68,02	4 886 924	4 010 214		8 897 138
Chômage	16,17	1 161 740	953 325		2 115 065
Veuvage	9,40	675 347	554 190		1 229 537
Prévention/préparation retraite	70,32	5 052 168	4 145 814		9 197 982
Maintien à domicile hors ASC	45,04	3 235 917	2 655 396		5 891 313
Accompagnement handicap	14,11	1 013 739	831 875		1 845 613
Aide au placement PA	34,67	2 490 880	2 044 018		4 534 898
Bénévolat prioritaire	14,17	1 018 049	835 412		1 853 461
Bénévolat non prioritaire	9,59	688 997	565 392		1 254 389
Maintien du lien social hors CDL	12,44	893 757	733 418		1 627 174
Surendettement	14,35	1 030 981	846 024		1 877 006
Investist et finant collectif non prioritaire	1,98	142 254	116 734		258 988
Investist et finant collect handicap	3,67	263 673	216 370		480 043
Investist et finant collec prioritaires (hors procéd EHPAD)	23,85	1 713 513	1 406 110		3 119 623
Prêt	19,44	1 396 675	1 146 112		2 542 787
Evaluation	0,33	23 709	19 456		43 165
Maintien à domicile ASC	8,30	596 317	489 338		1 085 655
BDS	2,91	209 070	171 563		380 633
Suivi droits réservataires	9,09	653 075	535 914		1 188 988
Pilotage propriétés	3,48	250 022	205 168		455 190
Transport accompagné	6,38	458 374	376 142		834 515
Procédure EHPAD	15,22	1 093 487	897 316		1 990 803
Aide aux aidants	5,73	411 674	337 820		749 494
Pilotage / Management	148,45	10 665 449	8 752 077		19 417 527
Commissions sociales	23,04	1 655 318	1 358 355	1 335 323	4 348 996
Total ETP à calculer	739,87	53 156 255	43 620 070	1 335 323	98 111 648
Charges de personnel	53 156 255,00				
Charges de fonctionnement	43 620 070,00				
Charges frais spécifiques : frais directs liés aux commissions sociales	1 335 323,00				

ERROR: stackunderflow
OFFENDING COMMAND: begin

STACK: